

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 14-2023

-----  
**TRAVAUX PUBLICS – AMENAGEMENT D’UN PARKING VEGETALISÉ**  
-----  
**RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**  
**RUE DU BREUIL**  
-----

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA - 21 Rue Paul Sabatier, 71530 CRISSEY tendant à obtenir l'autorisation de poursuivre les travaux d'aménagement d'un parking végétalisé pour le compte de la Ville de Saint-Marcel,

Considérant que pour permettre la finalisation de la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions (stabilisation et finalisation des sablés, engazonnement et tassement des joints enherbés des places de stationnement...) et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation et le stationnement Rue du Breuil,

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Du lundi 06 février 2022 à 8h00 jusqu'au vendredi 17 février 2023 à 18h00 :

- La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur le parking existant desservant le terrain de pétanque
- Le nouveau parking desservant « l'Insecty Parc » et le restaurant périscolaire « Roger BALAN » sera ouvert à la circulation et au stationnement
- « Le Cheminot », cheminement doux entre la Rue du Docteur Jeannin et la rue du Breuil, sera fermé à la circulation des piétons et de modes doux.

**Article 2 :** Afin de permettre la desserte du site par les modes doux, un cheminement provisoire est créé depuis la rue du Docteur Jeannin à travers l'enceinte de la pétanque.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EUROVIA, chargée des travaux et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

**Article 4 :** Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 26 janvier 2023

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le .....  
et publié, affiché ou  
notifié le 27.01.2023  
Le Maire  
Raymond BURDIN

The image shows a blue circular official seal of the Commune de Saint-Marcel. The seal features a central figure, likely a saint or historical figure, surrounded by the text 'COMMUNE DE SAINT-MARCEL' and 'SAOÏE FRANCHE'. Overlaid on the seal is a large, stylized black ink signature, which appears to be 'Raymond BURDIN'.